

L'agresseur de Marin, handicapé à vie, n'aura fait que trois ans de prison !



On peut, à juste titre, se poser cette question : « Comment les assassins, les terroristes, les voleurs, les dealers, enfin tous ceux qui méritent amplement d'être en prison, peuvent-ils être infectés par le Coronavirus » ? Puisqu'ils sont, ô combien, bien plus confinés que l'ensemble de la population.

Les visites ont été immédiatement interdites et les parloirs sont restés vides. Ce qui a d'ailleurs provoqué quelques émeutes violentes dans différentes prisons du territoire.

Le personnel pénitentiaire contrôlé, lors de chaque prise de service, cela réduisait les risques de contagion bien davantage que pour tous les autres honnêtes citoyens français, et les rares prisonniers infectés pouvaient être très facilement isolés. (rien de plus facile dans une prison !).

Et bien notre justice, toujours aussi réactive lorsqu'il s'agit de remettre en liberté, a préféré libérer plus de 11 000 détenus, dont 130 complices d'attentats terroristes (selon l'hebdomadaire *Le Point*), alors même que l'on annonce une recrudescence des vols dans les magasins de plus de 50 % depuis le 1^{er} mars 2020.

Cela est une première atteinte à notre sécurité collective, mais il y a bien plus grave, car, là il s'agit d'un risque d'atteinte à la sécurité individuelle d'un citoyen français : est-ce pour cause de Covid-19 que la libération conditionnelle particulière de l'agresseur, avec une sauvagerie bestiale, du jeune Marin Sauvajon, a été immédiatement acceptée par le juge d'application des peines ?

Souvenons-nous, il n'y a pas très longtemps, le 11 novembre 2016, alors qu'à la Part-Dieu, à Lyon, un couple homosexuel était agressé verbalement par un groupe d'individus, le jeune Marin, 17 ans, intervient pour les protéger. Il est victime de plusieurs coups de béquille sur le crâne.

Marin passe plusieurs jours dans le coma, avant que ne débute une très longue et pénible rééducation. Il en garde aujourd'hui de nombreuses séquelles physiques, neurologiques et psychologiques.

L'agresseur n'avait été condamné qu'à 7 années et demie de prison, alors que le procureur de la République avait requis 14 ans.

Ce jugement avait déjà choqué à l'époque, mais bien moins que cette libération conditionnelle, accordée avant même que la moitié de la peine ait été exécutée.

Le parquet a fait appel, certes, mais c'est tout de même une honte pour notre justice et il serait souhaitable que le « Jap » qui a accepté cette libération soit tenu pour responsable de complicité si, demain libéré, cet énergumène dangereux croisait sur son chemin le jeune Marin, et l'agressait une nouvelle fois.

C'est l'avis d'Audrey, la mère de Marin : « C'est bien trop tôt pour nous. », a-t-elle déclaré.

Ce qui est tout de même bizarre, c'est le manque total de réaction des associations nationales LGBT et fédération homosexuelle, si promptes à réagir à la moindre attaque verbale et si silencieuses en pareil cas !

Manuel Gomez